REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 29 juin 2023 Question n°18

Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Territoire de Belfort

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 23 juin 2023.

13 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

<u>Etaient présents</u>: Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Jean-Louis SALORT, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET,

<u>Etaient représenté</u>: Gérard TRAVERS pour Alain FESSLER, Philippe LACREUSE pour Eric PARROT, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER,

<u>Avait donné procuration</u>: Sonia BISCHOFF à Denis KUNTZMANN, Hervé UHLEN à Henri STASCHE, Benoit CORNU à François BRESSON,

<u>Etaient Excusés</u>: Arnaud DOYEN, Chantal LESOU, Maxime BELTZUNG, Claire FREITAG, Maurice COURTOIS, Bernard HIRTH, Yves TESTON, Marie-Josèphe RABBE, Jean-Baptiste REMOND,

<u>Etaient Absents</u>: Patrick DEMOUGE, Nicolas VOILAND, Elisabeth WILLEMAIN, Manon FURTER, Gilles GROSJEAN, Luc SENGLER,

Etaient également présents : Eric BINDLER

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

Nombre de membres				
Afférents Comité	au	En exercice	Votants	
29		29	19	

	Vote	
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de Convocation : 23 juin 2023 Date d'affichage : 10 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le JOLO A 17 3

ID : 090-200075133-20230629-18_29_06_2023-DE

DELIBERATION

Le président présente un rapport concernant un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive proposé par le CDG 90 et auquel le SMICTOM adhère.

Cet avenant introduit au sein du service deux modifications importantes.

La première a trait à la question des apprentis. Relevant de la médecine professionnelle du travail en principe, le service de médecine refusait leur prise en charge depuis sa fondation en 2022.

Par une délibération du conseil d'administration du centre de gestion en date du 31 mars 2023, le service de médecine professionnelle et préventive accepte leur prise en charge inconditionnelle.

La seconde est relative à la question des saisonniers recrutés sur la base d'un remplacement pendant l'été ou d'autres périodes de congés.

Leur prise en charge est désormais proposée au moyen d'une visite collective d'environ 3 heures, associant entre 4 et 15 participants et comprenant :

- une sensibilisation aux risques professionnels comprenant le port des équipements de protection individuelle, faite par l'ergonome,
- un entretien médical individuel et confidentiel sur l'état de santé mené par une infirmière.

Une attestation de suivi est délivrée à la fin de la session.

Cette pratique est entièrement facultative pour les adhérents du service. Elle sera proposée au tarif de 75 € par participant.

L'avenant n'apporte aucune contrainte particulière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Territoire de Belfort et d'autoriser le président à le signer tel que présenté.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Président le Inte

Patrick !

Pour extrait conforme,

Page 2 sur 3

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 10107 (23

ID : 090-200075133-20230629-18_29_06_2023-DE

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 07 107 (183) Et de la publication le 20103123,

1)